

VERSION DU 28 JANVIER 2022

CONSULTATION SUR UN PROJET DE CHANGEMENT
D'UNIFORME DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU GRAND-COTEAU
DOCUMENT DE CONSULTATION

Approuvé lors de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire du Grand-Coteau du 19 janvier 2022 par la résolution no CE-21-22-32

TABLE DES MATIÈRES

1.	MISE EN CONTEXTE	3
2.	PROJET SUR LEQUEL PORTE LA CONSULTATION	4
2.1.	irritants liés au code vestimentaire actuel	4
2.2.	avantages et inconvénients du changement proposé	5
2.3.	modalités de transition vers le nouveau code vestimentaire proposé.....	5
3.	QUESTION SOUMISE À LA CONSULTATION	5
3.1.	Période de consultation	6
3.2.	Diffusion d'information	6
3.3.	transmission d'avis écrits	7
3.4.	Décision	7

I. MISE EN CONTEXTE

Depuis quelques années le port de l'uniforme complet et surtout la mise en œuvre et la supervision des élèves quant au respect du code vestimentaire sont des enjeux récurrents dans l'école.

Lors de la séance du conseil d'établissement du 25 octobre 2021, la direction a fait mention d'un sondage réalisé auprès des enseignants au printemps 2021 où le demi-uniforme était l'option la plus populaire (PV conseil des enseignants et des enseignants du 14 mai 2021). Une discussion en lien avec le sujet a alors été amorcée lors de cette séance. Bien que la majorité des membres autour de la table souhaite le demi-uniforme, le conseil était d'avis d'obtenir les commentaires du sous-comité du conseil étudiant ainsi que ceux du conseil des enseignants de l'année en cours. Il a donc été proposé de reporter la discussion et la décision au prochain conseil d'établissement du 29 novembre. En parallèle avec cette décision, le conseil d'établissement recommandait de résilier le contrat avec la compagnie d'uniformes actuel. Si la décision est prise de conserver l'uniforme, un nouveau prestataire de service sera trouvé.

Lors de la séance du conseil d'établissement du 29 novembre 2021, il est mentionné qu'une consultation officielle devrait être faite auprès des groupes concernés (parents des futurs élèves, parents des élèves actuels, personnel de l'école et élèves). Il est précisé la différence entre une consultation où l'on recueille les avis écrits des différents groupes précédemment nommés au sujet d'une proposition unique et un sondage où l'on doit voter pour une option parmi quelques choix.

Un tour de table pour connaître l'opinion de chaque personne a été effectué. Le point de vue de chacun est entendu et les avis sont partagés. Toutefois, la tendance est au demi-uniforme puis une nouvelle proposition d'établir un code de couleurs/code vestimentaire plutôt que d'instaurer le demi-uniforme est faite. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Entre la séance du 29 novembre et du 19 janvier, des discussions ont eu cours avec le personnel de l'école et des sondages réalisés. Les résultats de ces sondages ont été partagés aux membres du conseil d'établissement le 19 janvier 2022.

Lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2022, le conseil d'établissement prend la décision d'annoncer la tenue d'une consultation publique.

Les avis qui seront reçus dans le cadre de la consultation publique seront présentés au conseil d'établissement en février, afin que celui-ci statue sur le changement d'uniforme à l'automne 2022. Si le conseil d'établissement décide d'aller de l'avant avec un changement, des démarches seraient entreprises en vue de faire le changement au code vestimentaire pour la rentrée scolaire 2022-2023.

2. PROJET SUR LEQUEL PORTE LA CONSULTATION

Les nombreuses discussions ayant eu cours au sujet de l'uniforme, de la mise en œuvre et du respect du code vestimentaire à l'école secondaire du Grand-Coteau ont mené le conseil d'établissement à proposer l'adoption d'un code vestimentaire précis dont les règles sont encadrées sans faire appel à une compagnie d'uniformes. Le code vestimentaire est un ensemble de règles qui dicte quoi porter ou non comme vêtements. Il est moins pointu que l'uniforme et ses modalités seront déterminées par le personnel de l'école et approuvées par le conseil d'établissement d'ici la fin de l'année scolaire 2021-2022 pour la mise en place pour l'année scolaire 2022-2023.

2.1. IRRITANTS LIÉS AU CODE VESTIMENTAIRE ACTUEL

- Les changements et/ou ajouts à la collection de vêtements ont complexifié son application notamment avec les items semblables disponibles ou non dans un commerce autre que la compagnie actuellement retenue. Beaucoup d'interventions sont nécessaires puisque plusieurs règles, voire trop, doivent être mises en place. La cohérence dans l'application du présent code est devenue difficile. De plus, des élèves sont retournés à la maison parce qu'ils ne respectent pas le code vestimentaire;
- La gestion du port de l'uniforme auprès des enseignants est difficile puisqu'il est permis aux élèves de porter un vêtement équivalent ne faisant pas partie de la collection du fournisseur et il n'est pas appliqué de la même manière par tous (couleur, coupe, etc.);
- Les coûts sont importants pour les parents d'un nouvel élève en particulier mais également pour l'ensemble des parents puisque qu'on doit prévoir deux « garde-robes » pour l'élève;
- Les suppléants ne sont pas informés des règles à suivre par rapport à l'uniforme, ils ne peuvent donc pas les appliquer de façon cohérente;
- Les règles se sont grandement assouplies depuis l'année où la pandémie a débuté. Par exemple, comme les fenêtres devaient être constamment ouvertes, les élèves avaient la permission de porter un coton ouaté ne faisant pas partie de la collection Flip Design. Depuis, les règles n'ont pas été resserrées et les élèves ont tenu pour acquis cet assouplissement des règles;
- Les délais pour recevoir les vêtements sont parfois importants;
- Les vêtements vendus par la compagnie actuelle sont peu confortables et parfois mal coupés;

- Il est mentionné par les élèves que les vêtements sont inconfortables et non attrayants.

2.2. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DU CHANGEMENT PROPOSÉ

- Permettra à l'élève d'exprimer son identité et/ou son unicité par ses vêtements;
- Permettra à l'élève d'être moins restreint quant au choix de vêtements;
- Permettra l'économie d'argent aux parents;
- Malgré le changement, il est à craindre que des élèves soient tout de même tentés d'enfreindre les nouvelles règles;
- Les élèves seront moins facilement identifiables autour de l'école et la distinction entre un élève et un visiteur sera plus difficile à faire;
- Lors de la mise en place des modalités qui préciseront les particularités du code vestimentaire, le personnel et le conseil d'établissement devront s'assurer que le nombre de règles demeure restreint puisqu'il serait facile de se perdre dans un trop grand nombre de règles.

2.3. MODALITÉS DE TRANSITION VERS LE NOUVEAU CODE VESTIMENTAIRE PROPOSÉ

- Les vêtements des anciennes collections seront acceptés pour les prochaines années;
- Les chandails identifiant les élèves à un groupe particulier de l'école seront toujours permis (par exemple équipes sportives, conseil des élèves, profils artistiques, etc.).

3. QUESTIONS SOUMISES À LA CONSULTATION

Les questions posées permettront aux parents des élèves et futurs élèves, aux élèves actuels ainsi qu'aux membres du personnel de l'école secondaire du Grand-Coteau, qui se sentent interpellés par ce sujet, d'exprimer leur point de vue de façon complète et de favoriser la diversité des opinions.

La prise en considération de ces avis permettra par la suite au conseil d'établissement de prendre une décision éclairée.

Question principale :	Le Conseil d'établissement de l'école secondaire du Grand-Coteau propose dès l'année scolaire 2022-2023 de se doter d'un code vestimentaire précis dont les règles sont encadrées, et ce, sans faire appel à une compagnie d'uniformes. Le code vestimentaire est un ensemble de règles qui dicte quoi porter ou non comme vêtements. Il est moins pointu que l'uniforme et ses modalités seront déterminées par le personnel de l'école et approuvées par le conseil d'établissement d'ici la fin de l'année scolaire 2021-2022 pour la mise en place pour l'année scolaire 2022-2023.
	Faites-nous part de vos commentaires face à cette proposition.
Question secondaire	À quel groupe appartenez-vous ? (Choix : parent d'un élève de 6 ^e année, parent d'un ou plusieurs élèves de l'école secondaire du Grand-Coteau, élève de l'école secondaire du Grand-Coteau, membre du personnel de l'école secondaire du Grand-Coteau).

PROCESSUS DE CONSULTATION

La *Loi sur l'instruction publique* ou les règlements et politiques internes du CSSP n'obligent pas l'école à tenir un processus de consultation en ce qui a trait à la demande de changement d'uniforme.

Le conseil d'établissement a toutefois décidé d'établir le processus de consultation suivant, aux fins spécifiques de consulter les personnes affectées par la décision au sujet de l'uniforme.

L'objectif du conseil d'établissement est de connaître l'avis des personnes représentatives de la communauté de l'école secondaire du Grand-Coteau et qui se sentent concernées par ce projet.

Pour ce faire, quatre étapes sont prévues.

3.1. PÉRIODE DE CONSULTATION

La période de consultation **début**e le 31 janvier et **prend fin** le 7 février 2022.

3.2. DIFFUSION D'INFORMATION

Tout au long de la période de consultation, des actions de communication, notamment la diffusion d'un communiqué de la direction, sont prévues afin de faire connaître la

tenue de la consultation publique et d'inviter les personnes intéressées à faire connaître leur avis sur ce projet.

Le présent document de consultation est disponible sous une rubrique dédiée sur le site Web de l'école secondaire du Grand-Coteau.

3.3. TRANSMISSION D'AVIS ÉCRITS

Les personnes intéressées ont jusqu'au **lundi 7 février à 16h** pour transmettre leur avis en répondant au questionnaire en ligne apparaissant sur la page d'accueil du site Web de l'école secondaire du Grand-Coteau.

Il est également possible de transmettre un avis écrit à l'attention de la direction de l'école secondaire du Grand-Coteau, aux coordonnées suivantes :

Par courriel : grandcoteau@csp.qc.ca

Par la poste : 2020 Borduas
Sainte-Julie, QC, J3E 2G2

3.4. DÉCISION

Tous les avis reçus seront soumis aux membres du conseil d'établissement. Le conseil d'établissement analysera les avis reçus et prendra une décision lors de la séance du 16 février 2022.

Cette décision sera annoncée dès le lendemain sur le site Web de l'école secondaire du Grand-Coteau et par la diffusion d'un communiqué de la direction auprès des différents groupes consultés. Les informations liées à la mise en œuvre de cette décision seront communiquées au cours des semaines suivantes.